

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 20 mars 2026

Sont présents à l'ouverture de la séance sous la présidence de Monsieur Patrick KAUFFMANN, doyen de la séance

<u>Membres en fonction :</u>	19
Membres présents :	19
Membres absents non-excuses :	0
Membres absents excusés :	0
Membres absents avec pouvoir :	0

Conseillers présents : Mmes et MM., Patrick KAUFFMANN, Lucienne ZWINGER, Edouard CAU, Alain KAPFER, Philippe BROLY, Patricia SCHOTT, Sandra STRASSER, Emmanuel RAPIN, Yves ROTT, Julie SCHLEGEL, Adeline SCHIFF, Raphaël HENNINGER, Julien HAGUENAUER, Elisabeth HIBOU, Enola WIND, Françoise ADLER, Alexandre WAHNERT, Thierry FOHRER et Nathalie TRAPP

Absents ayant donné procuration : Néant

Absents excusés : Néant

Absents non excusés : Néant

Secrétaire de séance : Enola WIND

Ordre du Jour

Désignation du secrétaire de séance

1. **Installation du Conseil Municipal**
2. **Election du Maire**
3. **Fixation du nombre des Adjoints au Maire**
4. **Election des Adjoints au Maire**
5. **Lecture de la Charte de l'élu local**
6. **Indemnités de fonction du Maire, des Adjoints au Maire et du Conseiller Délégué**
7. **Election des délégués dans les organismes communaux – Commission d'Appel d'Offres et DSP**
8. **Election des délégués dans les organismes communaux – Centre Communal d'Action Sociale**
9. **Election des délégués dans les organismes communaux – Commission communale des impôts directs**
10. **Election des délégués dans les organismes intercommunaux – Comité Directeur du SIVU du Temple et du Centre Communautaire du Ried Nord**
11. **Election des délégués dans les organismes communaux – Comité Directeur de l'association de l'Espace Sportif et Culturel d'Offendorf**
12. **Election des délégués dans les organismes communaux – Comité de pilotage de l'accueil périscolaire**

13. Divers

Agenda

DCM 2026-02-01 : INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

A la suite des élections municipales du 15 mars 2026, le Conseil Municipal d'Offendorf pour la mandature 2026-2033, est installé comme suit :

Pour la liste « Offendorf Cap sur l'avenir »

M. KAUFFMANN Patrick
 Mme ZWINGER Lucienne
 M. CAU Edouard
 M. KAPFER Alain
 M. BROLY Philippe
 Mme SCHOTT Patricia
 Mme STRASSER Sandra
 M. RAPIN Emmanuel
 M. ROTT Yves
 Mme SCHLEGEL Julie
 Mme SCHIFF Adeline
 M. HENNINGER Raphaël
 M. HAGUENAUER Julien
 Mme HIBOU Elisabeth
 Mme WIND Enola

Pour la liste « Offendorf360 Une vision commune »

Mme ADLER Françoise
 M. WAHNERT Alexandre
 M. FOHRER Thierry
 Mme TRAPP Nathalie

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que : « Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

Le Conseil Municipal, **DESIGNE** à l'unanimité Mme WIND Enola comme secrétaire de séance

DCM 2026-02-02 : ELECTION DU MAIRE

En application des articles L. 2122-1, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est appelé à élire un maire parmi ses membres.

Celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

ELECTION DU MAIRE

1^{er} tour du scrutin

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, s'est rendu dans l'isoloir et a mis une enveloppe contenant son bulletin de vote sur papier blanc, dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	19
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	19
Nombre de bulletins blancs	4
Nombre de bulletins nuls	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	15
Majorité absolue :	10

Philippe BROLY a obtenu : 15

Philippe BROLY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

A compter de ce point la séance continue sous la présidence de Monsieur Philippe BROLY, Maire

M. le Maire prend la parole

*Chers membres du conseil municipal, chères personnes présentes,
Ce soir, c'est avec beaucoup d'émotion et une profonde gratitude que je reçois la confiance que m'avez accordée. Merci. Merci pour ces sourires, ces échanges, cette énergie que vous m'avez donnée tout au long de cette campagne.*

A mes colistière et colistiers, vous avez été extraordinaires. Votre engagement, votre passion et votre bienveillance ont fait de cette aventure quelque chose d'unique et de précieux. Merci d'avoir cru en ce projet et de l'avoir porté avec tant de cœur.

Je veux aussi saluer Alexandre et son équipe. La démocratie, c'est parfois des chemins différents, mais toujours avec une même volonté : celle de servir Offendorf. Merci pour votre engagement, et puissions-nous, désormais, œuvrer ensemble pour notre village.

A vous tous, membres du conseil municipal, je m'adresse avec simplicité, nous avons une belle responsabilité. Ecouter, comprendre, agir – voici ce qui guidera notre travail. Je compte sur chacun d'entre vous pour que nous puissions avancer ensemble, dans le respect et la transparence.

Un merci particulier à Anne Criqui et Nicolas Fortmann, adjoints sortants, pour votre présence et votre engagement passé au service d'Offendorf. Votre expérience et votre dévouement ont marqué notre commune, et nous en tenons compte pour la suite.

Un merci particulier à Denis Hommel par l'intermédiaire de toi Sophie. Ce soir, sachez que nous nous inspirons de son héritage pour poursuivre ce qui fait la force de notre village. Nous ne manquerons pas, dans les mois à venir, de lui rendre un hommage à la hauteur de son engagement.

A vous, chers habitants présents, sachez que cette équipe sera votre équipe. Nous ferons de notre mieux pour être à l'écoute, pour apprendre de vous, et pour agir avec humilité et détermination.

Et puis, quel beau symbole que ce premier jour du printemps pour commencer cette nouvelle aventure ! Après l'hiver, la nature se réveille, les bourgeons apparaissent, et tout semble possible.

*Faisons de ce printemps le début d'une belle histoire pour Offendorf – une histoire d'écoute, de projets partagés et de petits pas qui nous mèneront loin.
A nous de jouer, pour Offendorf !*

La parole est donnée à Madame Sophie HOMMEL – DOLEGA

Merci Philippe de me donner la parole ce soir devant cette assemblée nouvellement élue. Toutes mes félicitations à toi et à ton équipe pour les beaux résultats obtenus dès le 1^{er} tour des élections municipales.

Comme vous le savez, l'état de santé de mon père s'est malheureusement altéré ces derniers mois et il n'a pas pu suivre cette campagne comme il l'aurait souhaité. Depuis la semaine dernière, il est à nouveau hospitalisé à la suite d'une décompensation cardiaque.

Connaissant son attachement à notre village et à ses habitants, nous tenions avec son entourage proche, à le représenter ce soir. Il n'a pas rédigé ces mots, d'ailleurs il aurait très probablement improvisé un discours avec l'éloquence qu'on lui connaît, mais j'ai une petite idée de ce qu'il aurait aimé vous dire.

En son nom donc, je voudrais tout d'abord vous saluer Philippe et Alexandre, ainsi que vos colistiers pour votre engagement dans cette campagne et le foisonnement des propositions pour le développement de notre village. Je ne doute pas que vous saurez maintenant travailler en bonne intelligence et en toute transparence au service de l'intérêt général et des projets de demain.

Papa a été élu ici même pour la 1^{ère} fois en 1989. Je ne sais pas s'il imaginait alors exercer ses fonctions pendant 37 ans.

6 mandats, c'est avant tout une aventure humaine, des collaborations, des moments de réflexion, de débats et des décisions concertées, des temps d'actions et de réalisations collectives.

Papa me charge ici de remercier celles et ceux qui l'ont accompagné depuis le début de cette aventure :

- tous les adjoints et conseillers municipaux qui se sont succédé depuis 1989
- l'ensemble des agents de la commune,
- les partenaires institutionnels et tous les acteurs locaux (les représentants des collectivités et des services de l'état, présidents d'association, bénévoles...)
- toutes celles et ceux qui lui ont accordé leur confiance

Doris, Nicolas, Anne, Philippe et Sandra vous avez été particulièrement mobilisés ces derniers mois pour administrer la commune, poursuivre les actions engagées, prendre des mesures adaptées avec l'appui de Véronique et des équipes administratives et techniques. Je sais que Papa vous en est infiniment reconnaissant.

Offendorf ENSEMBLE fut le slogan d'une des 1ères campagnes.

ENSEMBLE, vous avez concrétisé des projets structurants dans tous les champs de compétences des communes.

Certains lui tiennent particulièrement à cœur :

En matière d'environnement, un souvenir d'enfance, la mobilisation pour infléchir le tracé du TGV en protégeant la forêt du Rhin

Dans le domaine de l'éducation, la rénovation des écoles, la création d'un périscolaire

Dans celui de la culture : la bibliothèque, la péniche musée du CABRO, l'école de musique, la transformation de la salle polyvalente devenue l'ESCO

En matière d'aménagement et d'urbanisme : les lotissements, les travaux de voiries et l'aménagement des espaces publics

Dans le champ des solidarités : les logements sociaux, le soutien aux associations

Aujourd'hui, c'est ENSEMBLE que vous reprenez le flambeau.

Dans un monde plus complexe que jamais, votre engagement et votre énergie seront à la mesure des défis contemporains, ceux du changement climatique et des transitions écologiques, de la préservation du cadre de vie, de la santé et des solidarités, du maintien des services à la population, et de tout ce qui crée du lien entre les générations et anime la vie de la cité, autant de sujets que Papa affectionne et auxquels il a tenté de répondre à travers ses actions.

Bonne route à vous !

Et en son nom, Merci à toutes et à tous,

DCM 2026-02-03 : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Conformément à l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est appelé à déterminer le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal à savoir 5 adjoints.

M. le Maire propose de fixer à **4** le nombre d'adjoints au Maire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- **FIXE** à 4 le nombre d'adjoints au Maire

DCM 2026-02-04 : ELECTION DES ADJOINTS

En application de l'article L. 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les listes incomplètes sont autorisées.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

ELECTION DES ADJOINTS**1^{er} tour du scrutin**

Monsieur le Maire propose au nom de la liste « Offendorf Cap sur l'avenir » la liste d'adjoints suivante :

1. ROTT Yves
2. STRASSER Sandra
3. CAU Edouard
4. ZWINGER Lucienne

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, s'est rendu dans l'isoloir et a mis une enveloppe contenant son bulletin de vote sur papier blanc, dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	19
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	19
Nombre de bulletins blancs	0

Nombre de bulletins nuls	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	19
Majorité absolue :	10

La liste présentée par « Offendorf Cap sur l'avenir » a obtenu : 19

La liste présentée par « Offendorf Cap sur l'avenir » ayant obtenu la majorité absolue, les adjoints au Maire suivants ont été installés :

1. ROTT Yves
2. STRASSER Sandra
3. CAU Edouard
4. ZWINGER Lucienne

DCM 2026-02-05 : LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

L'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du Maire et des Adjoints, le Maire donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1 et remettre aux conseillers municipaux une copie de cette charte, ainsi que du chapitre du Code Général des Collectivités Territoriales consacré aux « conditions d'exercice des mandats locaux » (L. 2123-1 à L. 2123-35 et R. 2123-1 à R. 2123-28).

Le Maire fait lecture de la charte de l'élu local et remet à chaque conseiller un exemplaire de la charte ainsi que les chapitres du Code Général des Collectivités Territoriales consacré aux « conditions d'exercice des mandats locaux ».

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la charte de l'élu local et des chapitres du Code Général des Collectivités Territoriales consacré aux « conditions d'exercice des mandats locaux ».

DCM 2026-02-06 : INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS AU MAIRE ET DU CONSEILLER DELEGUE

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- **DECIDE** de reporter ce point à une séance ultérieure.

DCM 2026-02-07 : ELECTION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES COMMUNAUX – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants

doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil Municipal,

Vu le renouvellement général des Conseils Municipaux de mars 2020,

En exécution de l'article 22 du Code des Marchés Publics,

A la représentation proportionnelle et au plus fort reste, à l'unanimité,

- **DESIGNE**, les membres du Conseil Municipal composant la Commission d'Appel d'Offres, à savoir :

Président : BROLY Philippe

Membres titulaires :

ROTT Yves

CAU Edouard

KAPFER Alain

Suppléants :

KAUFFMANN Patrick

RAPIN Emmanuel

WAHNERT Alexandre

DCM 2026-02-08 : ELECTION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES COMMUNAUX
– CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE

Vu les articles L123-6 et R123-7 du Code de l'action sociale et des familles qui disposent que le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS est fixé par le conseil municipal,

Considérant que le Maire en est le président de droit,

Considérant que le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS ne peut être supérieur à 16. La moitié des membres est élue en son sein par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire parmi les personnes non-membres dont un représentant des associations familiales, un représentant des retraités et de personnes âgées, un représentant des associations de personnes handicapées du département et un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- **FIXE** le nombre de conseillers à 6 et élit dans les conditions fixées par l'article 8 du décret du 6 mai 1995, en tant que représentants du Conseil Municipal :

ZWINGER Lucienne, adjointe au maire,

STRASSER Sandra, adjointe au maire,

SCHIFF Adeline, conseillère municipale,

SCHLEGEL Julie, conseillère municipale,

SCHOTT Patricia, conseillère municipale,

ADLER Françoise, conseillère municipale

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose de nommer parmi les personnes non-membres du Conseil Municipal :

WALLET Dominique, pharmacienne,
 PEGUIN Séverine, infirmière,
 HECTOR Sabine,
 SCHIFF Sylvie,
 STEIN Elisabeth,
 STEIN Evelyne.

L'assistante sociale du secteur et le curé seront invités à toutes les réunions.

**DCM 2026-02-09 : ELECTION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES COMMUNAUX
 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du conseil de la teneur de l'article 1650 paragraphe 3 du Code Général des Impôts qui précise que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des Conseils Municipaux.

Elle est composée, pour les communes de plus de 2000 habitants, de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants. Le Maire en est le Président.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuable, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal. La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ARRETE** la liste des membres proposés pour la nomination des commissaires de la commission communale des impôts directs, comme suit :

N°	NOM	Prénom
1	ROTT	Yves
2	STRASSER	Sandra
3	CAU	Edouard
4	ZWINGER	Lucienne
5	SCHIFF	Adeline

6	KAUFFMANN	Patrick
7	KAPFER	Alain
8	SCHOTT	Patricia
9	RAPIN	Emmanuel
10	SCHLEGEL	Julie
11	HENNINGER	Raphaël
12	HAGUENAUER	Julien
13	HIBOU	Elisabeth
14	WIND	Enola
15	ADLER	Françoise
16	WAHNERT	Alexandre
17	FOHRER	Thierry
18	TRAPP	Nathalie
19	BERLING	Christophe
20	MAECHLER	Maxime
21	WOLFF	Christophe
22	WOLFF	Lucas
23	WAGNER	Séverine
24	GUTEKUNST	Julien
25	SIEGEL	Céline
26	KUHN	Daniel
27	KLEINMANN	Jean-Luc
28	LEGUAY	Frédéric
29	BITTNER	Cassandra
30	MUTTERER	Olivier
31	SPETER	Marie-Claude
32	JUNKER	Romain

DCM 2026-02-10 : ELECTION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES COMMUNAUX
– COMITE DIRECTEUR DU SIVU

Le Conseil Municipal,

Vu le renouvellement général des Conseils Municipaux de mars 2026,

En exécution des articles L. 5211-1, L. 5211-6, L.5211-7, L.5211-8, L.5214-7 et L. 5216-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 5 de l'arrêté préfectoral de constitution du S.I.V.U. du Temple et du Centre Communautaire du Ried Nord en date du 15 octobre 2002,

Vu les statuts du S.I.V.U. du Temple et du Centre Communautaire du Ried-Nord pour l'entretien et la préservation de patrimoines culturels et cinéraires du Ried Nord acceptés par le Comité Directeur du SIVU du Temple et du Centre Communautaire pour l'entretien et la préservation de patrimoines culturels et cinéraires du Ried Nord,

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- **DESIGNE** les membres délégués de la commune d'Offendorf appelés à siéger au S.I.V.U. du Temple et du Centre Communautaire du Ried-Nord, à savoir :

BROLY Philippe

ROTT Yves

**DCM 2026-02-11 : ELECTION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES COMMUNAUX
– COMITE DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION DE L'ESPACE SPORTIF
ET CULTUREL D'OFFENDORF**

Le Comité Directeur de cette association est composé de 15 membres :

- 7 membres sont désignés par le Conseil Municipal pour la durée du mandat,
- 7 membres sont désignés par les associations membres de l'ESCO pour 3 ans,
- le Maire, président de droit, qui a la faculté de désigner un président délégué.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- **DECIDE** de désigner les membres ci-après :

CAU Edouard, adjoint au maire,

ROTT Yves, adjoint au maire.

KAUFFMANN Patrick, conseiller municipal,

WIND Enola, conseillère municipale,

HENNINGER Raphaël, conseiller municipal,

SCHOTT Patricia, conseillère municipale,

FOHRER Thierry, conseiller municipal.

Le Maire désigne M. CAU Edouard en tant que président délégué.

**DCM 2026-02-12 : ELECTION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES COMMUNAUX
– COMITE DE PILOTAGE DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE**

Conformément au contrat de délégation de service public signé le 24 mai 2024 avec l'Association Familiale de Loisirs Educatifs et de Formation pour la gestion de l'accueil périscolaire le comité de pilotage est composé comme suit :

- Le Maire,
- L'Adjointe au Maire chargé des questions scolaires,
- Quatre conseillers municipaux,
- Le représentant légal du gestionnaire,
- Le directeur de la structure,
- Le directeur général des services de la Commune,
- Les directeurs d'école,
- Deux représentants des parents d'enfants de 3 à 6 ans et deux pour les enfants de 7 à 12 ans,
- Un représentant de la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- **DESIGNE**, outre le Maire et l'Adjoint au Maire chargé des affaires scolaires, les membres suivants pour siéger au comité de pilotage :

ROTT Yves, Adjoint au Maire,

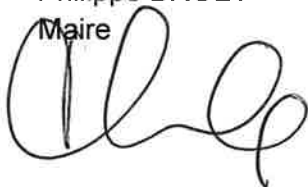
HIBOU Elisabeth, conseillère municipale,

WAHNERT Alexandre, conseiller municipal,

FOHRER Thierry, conseiller municipal.

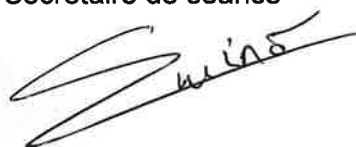
Philippe BROLY

Maire

A stylized, cursive signature of Philippe BROLY, starting with a large 'P' and ending with a long horizontal stroke.

Enola WIND

Secrétaire de séance

A stylized, cursive signature of Enola WIND, starting with a large 'E' and ending with a long horizontal stroke.